

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Mont Saint Martin

1 boulevard du 8 mai 1945

54350 Mont Saint Martin

Téléphone : 03.82.25.23.70

Fax : 03.82.25.23.50

Adresse internet : <http://www.mairie-montsaintmartin.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur :**Objet du marché :**

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Ville de Mont Saint Martin

Conformément aux articles R2111-16 et R2111-17 du code de la commande publique, les prestations ou produits demandés devront avoir des performances environnementales équivalentes à celles définies par le ecolabel et écocert. Les candidats préciseront dans leur offre comment les prestations ou produits satisfont aux critères définis dans l'écocert ou équivalents.

Les candidats devront prendre en compte qu'en application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire du marché aura l'obligation, dans le cadre de l'exécution des prestations, de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans les conditions fixées dans les documents de la consultation.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 24 mois.

Le marché a une durée initiale de 12 mois

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Prestations réservées

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :

L'objet du marché est une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. A titre indicatif, la personne ressource en la matière est la chargée de Développement du Territoire, dont l'adresse est : Maison du Département - Chargée de Développement située au 16 Avenue de Lattre de Tassigny - 54400 longwy.

Tel : 03 82 39 59 57

Courriel : insertion-longwy@departement54.fr

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site obligatoire

Détails sur la visite : visite obligatoire.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2023-03

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/05/2023

Date limite de réception des offres : 29/06/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par PAR MANDAT ADMINISTRATIF.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les reconductions : La collectivité informera le titulaire 3 mois avant la fin du marché en recommandé avec ARForme juridique que devra revêtir le **groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Briey

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marchespublics.pro>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.